



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION
DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 14^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Wuhan, Chine, 2021**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel, en format Word (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2021 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Veillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 24 janvier 2020.

Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 de Ramsar

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 57^e Réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 14^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention.
2. Le Secrétariat a décidé de publier le MRN en 2019 pour aider les Parties contractantes à s'organiser et se préparer à remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 24 janvier 2020 et le délai de soumission des Rapports nationaux est fixé au 21 janvier 2021 (les dates définitives seront actualisées dès que les dates de la COP14 seront arrêtées).
3. Le MRN pour la COP14 suit de près le modèle utilisé pour la COP13 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP13). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
4. Le MRN pour la COP14 compte 90 indicateurs (questions). La Section 4 est une annexe facultative qui vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, conformément à la Résolution XII.2.
5. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP14 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
6. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (par exemple, les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

7. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.
8. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
 - i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
 - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
 - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;

- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
 - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
 - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
 - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
9. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
10. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Comme pour la COP13, les rapports à la COP14 seront intégrés dans un système de transmission des rapports nationaux en ligne.
11. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux ;
 - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ; et
 - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ;
 - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP ;
 - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4^e édition, 2010) ;
 - v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la

quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MRN pour la COP13 que l'on prévoit pour le cadre pour la diversité biologique mondiale après 2020 de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP14

12. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 comporte cinq sections :

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 90 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

La planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourraient être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2021 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP14

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

13. Toutes les sections du MRN pour la COP14 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
14. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2021**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP14 sur l'application de la Convention.
15. Le délai de soumission des objectifs nationaux est fixé au 24 janvier 2020.
16. Tous les champs à fond jaune clair doivent être remplis.

Les champs à fond vert clair sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.

17. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP13, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP13 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}
18. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
19. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport national ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis dans le modèle de Rapport national car on peut trouver cette information dans la Base de données sur les Sites Ramsar ou dans le Plan de travail du Groupe d'évaluation scientifique et technique (par exemple, Objectifs 6 et 14).
20. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (**maximum 500 mots** pour chaque champ de « texte libre »).

21. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides avant 2021
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Mettre à jour l'inventaire existant afin de couvrir l'ensemble du territoire national et intégrer l'information pertinente sur les zones humides, y compris l'information numérique, si possible
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	<i>[Exemple de texte]</i> Un inventaire exhaustif de toutes les zones humides
Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2021 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP14.

22. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP13 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y a une option permettant des consultations avec d'autres personnes.

23. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document**. Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP14NRF [Pays] [date], par exemple : COP14NRFSpain13January2021.doc.
24. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2021. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).
25. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP14.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Rapport national à la COP14 de Ramsar

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse :

<https://www.ramsar.org/fr/search?f%5B0%5D=type%3Aperson#search-contacts>.

Nom de la Partie

contractante : MALI

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative :

DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS

Chef de l'Autorité administrative nom- et titre :

Général Ousmane SIDIBE

Directeur National

Adresse postale :

BP 275 Bamako

Tél./Télec. :

BP 275 Bamako

Courriel :

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre : Capitaine
Fatoumata ABDOURAZACK
DJIBRILLA

Adresse postale :

Direction Nationale des Eaux et Forêts BP 275 Bamako

Tél./Télec. :

+223 66 69 83 54 +223 76 04 12 75

Courriel :

fatoumataabd10@gmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre : El hadj SY, Chef Section Aménagement des Réserves de biosphères et parcs nationaux

Nom de l'organisation :

Direction Nationale des Eaux et Forêts

Adresse postale :

BP 275 Bamako

Tél./Télec. :

+223 65986329

Courriel :

elhadjis73@gmail.com

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre : Ibrahima DEMBELE / Coordinateur du PAZU

Nom de l'organisation :

Plan d'Action de gestion des Zones humides (PAZU)

Adresse postale :

BP 275 Bamako

Tél./Télec. :

+223 66050756

Courriel :

d_brun5@yahoo.fr

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre : Moriba NOMOKO, Président

Nom de l'organisation :

Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de

	l'Environnement (AMCFE)
Adresse postale :	AMCFE B.P 2921 Bamako Mali
Tél./Télééc. :	+223 20285179 ; +223 66718233
Courriel :	amcfe@afribonemali.net

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c'est-à-dire depuis le rapport à la COP13) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1) la dotation d'un plan d'aménagement et de gestion du site Ramsar lac wegnia sur contribution de CARITAS Suisse
- 2) obtention de financement pour la phase II du Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).
- 3) Célébration régulière de la JMZH avec la participation des partenaires techniques et financiers.
- 4) Actualisation des FDRs des 4 sites Ramsar du Mali.
- 5) Paiement des contributions du Mali pour la période 2016 - 2025.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) Insécurité grandissante qui prévaut sur certains sites Ramsar et autres zones humides.
- 2) Insuffisance de moyens pour répertorier d'autres zones humides en vue de leur érection en site Ramsar.
- 3) Faible pouvoir financier des Collectivités locales.
- 4) Intérêts divergents des populations riveraines des sites.
- 5) Pressions anthropiques et climatiques sur les ressources des zones humides.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Actualisation de la Politique Nationale des zones humides et son Plan d'action conformément au Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
- 2) Recherche de financement pour la mise en œuvre des Plans d'aménagement des sites Ramsar du lac Magui, wegnia et de la Plaine inondable du Sourou.
- 3) Fonctionnement correcte des Initiatives Régionales Ramsar Nigerwet
- 4) Bénéficiaire des Fonds Ramsar de petites subventions.
- 5) Recherche de financement pour ériger d'autres zones humides en site Ramsar

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire concernant les priorités d'application et les besoins d'assistance en la matière de la part du Secrétariat Ramsar ?

- ✓ Contribuer au renforcement des capacités du Comité National Ramsar ;
- ✓ Appui des Fonds Ramsar de petites subventions.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

- ✓ Les OIP doivent davantage améliorer leurs apports pour permettre au Secrétariat Ramsar de mieux fonctionner (personnel, budget, équipement et appuis aux Parties contractantes)

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe

de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

- ✓ Existence d'un cadre de concertation fonctionnel pour les AME dont le Chef de file est l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD).

G. Comment la Convention de Ramsar est-elle liée avec les politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (par exemple, développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) et comment cela pourrait-il être amélioré ?

- ✓ En tenant compte de la Politique nationale des zones humides dans les stratégies et plans d'actions nationaux.

H. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, *L'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*, veuillez décrire brièvement l'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

- ✓ L'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions ne consiste pas seulement à accroître la participation du sexe sous-représenté à tous les domaines de prise de décision. Il s'agit aussi d'assurer un fonctionnement plus efficace des groupes déjà équilibrés qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche relative aux zones humides et de préserver l'équilibre hommes-femmes dans le temps.
- ✓ Notons que le rôle des femmes en matière de gestion des zones humides demeure sous-estimé au Mali et les normes économiques et sociales favorisent souvent leur inégalité au regard de la participation et la prise de décisions.

I. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

- ✓ Evaluer la contribution des zones humides à la résilience des couches vulnérables face aux effets des changements climatiques et à la réduction de la pauvreté.
- ✓ Créer des observatoires et appliquer des outils de prédiction pour minimiser les impacts écologiques des actions anthropiques.

J. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport :

- ✓ Comité national Ramsar, partenaires intervenant dans la gestion des zones humides (UICN, GIRE, Wetlands International, CARE, ONG Nationales comme AMPRODE Sahel, AMCFE, AMPEF, etc.

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence : Objectif d'Aichi 2]

1.1	La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont-ils été intégrés dans les approches durables des stratégies et processus de planification nationaux suivants : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i	
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent	
a)	Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides :	A
b)	Stratégies d'élimination de la pauvreté :	C
c)	Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau :	A
d)	Plans de gestion des ressources côtières et marines :	Y
e)	Plan de gestion intégrée de la zone côtière :	Y
f)	Programmes nationaux pour les forêts :	A
g)	Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture :	C
h)	Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB :	A
i)	Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière :	C
j)	Politiques nationales pour le tourisme :	A
k)	Politiques nationales pour le développement urbain :	C
l)	Politiques nationales pour les infrastructures :	C
m)	Politiques nationales pour l'industrie :	C
n)	Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i :	A
o)	Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution :	A
p)	Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau :	A
1.1	Information supplémentaire :	

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8], [Référence : Objectifs de développement durable 6, Cible 6.3.1]

2.1	La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.	A
		A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

2.1 Information supplémentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les Comités de bassins et de sous bassins déterminent les spécifications techniques des ouvrages avant d'accorder leur réalisation. ✓ Le comité national de gestion des eaux fixe les prélèvements pour l'agriculture en fonction des crues de l'année. 	
2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)	B
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
2.2 Information supplémentaire :	
2.3 Quelles initiatives, le cas échéant, ont été prises pour améliorer la durabilité de l'utilisation de l'eau (ou de l'attribution des ressources en eau) dans le contexte des besoins des écosystèmes dans les principaux bassins fluviaux (Résolution VIII.1 et XII.12) ? (Action 3.4.6)	X
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; O=Inchangé; X=Inconnu
2.3 Information supplémentaire :	
2.4 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu;
2.4 Information supplémentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Programme Conjoint d'Appui à la GIRE (PCA-GIRE) ✓ Programme de gestion durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN)/R. Suède ; ✓ Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Niger (PAGIRE)/R. Pays Bas ; ✓ Etudes pour la conservation des ressources naturelles du Delta intérieur du Niger (ECODEL) J Japon ; ✓ Projet Plan d'action Delta Intérieur du Niger (PADIN) /R. Pays Bas ; ✓ Projet de de gestion des écosystèmes dégradés des Terroirs du Delta (PAGET) / Suède, etc. 	
2.5 Pourcentage de ménages raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6 Cible 6.3.1	80%
2.5 Information supplémentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 usines branchées à la Station d'épuration de Bamako ; ✓ 517 concessions branchées à la Station d'épuration de Mopti ; ✓ 817 concessions branchées à la Station d'épuration de Tombouctou ; ✓ Station d'épuration de l'Hôpital CHU du Point G ; ✓ Station d'épuration de l'Institut Marchoux ; Station d'épuration de l'Hôpital de Sikasso ; 	

2.6 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD 6 Cible 6.3.1.	X
	E=# pour cent; F=Inférieur à # pour cent; G=Supérieur à # pour cent; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.6 Information supplémentaire : Taux non évalué	

2.7 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques/toilettes sèches, si ces notions sont applicables dans votre pays ? ODD 6 Cible 6.3.1.	E
	E=# pour cent ; F=Inférieur à # pour cent ; G=Supérieur à # pour cent ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent
2.7 Information supplémentaire : au moins 80 % de la population.	

2.8 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD 6 Cible 6.3.1.	A
	A=Oui, B=Non; C=Partiellement, D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent
2.8 Information supplémentaire :	
2.9 Information supplémentaire : Six (6) stations d'épuration des eaux usées fonctionnelles. Deux (2) autres stations sont en projet à Bamako. Les sites ont déjà été identifiés.	

2.9 Nombre d'installations de traitement des eaux usées (ou volume traité) au niveau national ? ODD 6 Cible 6.3.1.	E
	E=# installations; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.9 Information supplémentaire :	
2.11 Information supplémentaire: Six (6) installations fonctionnelles, deux en projet.	

2.10 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays ODD 6 Cible 6.3.1.	C
	A=Bon; B=Ne fonctionne pas; C=Fonctionne; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.10 Information supplémentaire : Toutes les unités de traitements fonctionnent correctement.	

2.11 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD 6 Cible 6.3.1.	A
	A=Bon; B=Ne fonctionne pas; C=Fonctionne; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.11 Information supplémentaire :	

2.12 Nombre de systèmes de réutilisation des eaux usées (ou volume réutilisé) et but ? ODD 6 Cible 6.3.1.	#
2.12	

2.13 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays ODD 6 Cible 6.3.1.	R
	R=Agriculture; S=Paysage; T=Industriel; U=Eau potable; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.13 Information supplémentaire : Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent. ✓ les eaux recyclées sont utilisées pour les activités de maraichage ou retournent directement au fleuve.	

2.14 Votre pays utilise-t-il un système de traitement des eaux usées avec des zones humides comme filtre naturel tout en préservant l'écosystème de ces zones humides ?	B
	A=Oui; B=Non; X=Inconnu;
2.14 Information supplémentaire : Si oui, veuillez fournir un exemple.	

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

[Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
3.1 Information supplémentaire : ✓ Wetlands International, Care Mali, Croix rouge, Caritas, ONG nationales et les particuliers.	

<p>3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii :</p> <p>a) des Sites Ramsar b) des zones humides en général</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> <p>a) b)</p>
<p>3.2 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Caritas à Guiwoyo (Kolokani) ✓ Associations et Organisations paysannes, WI, Care Mali et Croix rouge. ✓ Aménagement des pêcheries et des périmètres irrigués. ✓ Projet ITTAS 	

<p>3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i</p>	<p>A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>3.3 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le Ministère de l'Environnement a mis en compétition les communes de Bamako en 2019 - 2020. 	

<p>3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i</p>	<p>A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable</p>
<p>3.4 Information supplémentaire :</p> <p>3.4 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les textes législatifs et réglementaires exigent le respect de 25 mètres des berges pour la servitude. Les installations non conformes ont été dans bien de cas détruites. L'application de ces mesures reste confrontée à beaucoup de difficultés. 	

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
[Référence : Objectif d'Aichi 9]

<p>4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i</p>	<p>A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>4.1 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les informations sont disponibles au niveau de l'Institut d'Economie Rural, la Direction Nationale des Eaux et Forêts, autres institutions internationales de recherche comme ICRISAT, et des particuliers. 	

4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii	C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
4.2 Information supplémentaire : ✓ Voir les acquis du Projet multinational de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes en Afrique de l'Ouest.	
4.3 Votre pays a-t-il, par des mesures de gestion, réussi à contrôler des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?	B
4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès) :	
4.4 Y a-t-il des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides qui ont été contrôlées avec succès par des mesures de gestion ?	A
4.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès) : ✓ la jacinthe d'eau, l'Agence du bassin du fleuve Niger (ABFN) à travers son programme de faucardage des plantes envahissantes intervient chaque année dans le lit du fleuve Niger à Bamako, il concerne essentiellement la jacinthe d'eau.	
4.5 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
4.5 Information supplémentaire :	

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
--	--

5.1 Information supplémentaire :		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Beaucoup d'informations ont été récoltées par la Direction nationale des Eaux et Forêts pour la fiche descriptive Ramsar (FDR) du lac du barrage de Sélingué en vue de son inscription sur la Liste Ramsar. La recherche de financement est engagée pour les études FDR d'autres zones humides. (projet ITTAS) 		
5.2	Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii	A
		A=Oui; B=Non; D=Prévu
5.2 Information supplémentaire :		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ : tous les outils utilisés sont tirés du site web Ramsar. 		
5.3	Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion officiel ? {2.4.1} DRC 2.4.i	E=03
		E=# de sites; F=Inférieur à # sites; G=Supérieur à # sites; X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.4	Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion officiel, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i	E=03
		E=# de sites; F=Inférieur à # sites; G=Supérieur à # sites; X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.5	Pour combien de Sites Ramsar n'ayant pas de plan de gestion officiel, une gestion efficace est-elle en train d'être mise en œuvre par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures en vigueur de gestion appropriée des zones humides ? {2.4.3} DRC 2.4.i	E=02
		E=# de sites; F=Inférieur à # sites; G=Supérieur à # sites; X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.3 – 5.5 Information supplémentaire :		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 5.5 Information supplémentaire : Avec le projet Eco-lac, le processus d'actualisation du plan d'aménagement est en cours, et le financement est obtenu pour sa mise en œuvre. Il en est de même pour le site Ramsar du Delta Intérieur du Niger avec le financement par la Suède de la deuxième phase du PDD-DIN. 		
5.6	L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (c'est-à-dire des sites ayant soit un plan de gestion officiel, soit une gestion assurée par d'autres moyens pertinents, le cas échéant, par exemple d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii	B
		A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
5.6 Information supplémentaire :		
5.7	Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ?	02

{2.4.4} DRC 2.4.iv	E=# de sites; F=Inférieur à # sites; G=Supérieur à # sites; X=Inconnu, Y=Non pertinent;
5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :	
✓ il s'agit du site Ramsar du Lac Wégna et du Delta Intérieur du Niger.	

5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :	

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11,12]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i	A A=Oui; B=Non; C=Quelques sites; D=Prévu
7.1 Information supplémentaire [Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] :	
✓ des études ont été réalisées par Wetlands International sur les effets des barrages existants et en projet en amont du Delta sur les crues, ainsi que l'impact des effluents sur la qualité de l'eau et sur la faune aquatique et les oiseaux d'eau. Une étude a également été réalisée sur la corrélation entre les crues et les oiseaux migrateurs dans le Delta.	

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i	B A=Oui; B=Non; C=Quelques cas; O=Pas de changement négatif
7.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués) :	

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, par exemple une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii	A A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
7.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :	
✓ Réalisation des actions de restauration des écosystèmes dégradés, amélioration de la	

résilience des communautés riveraines des sites par des activités génératrices de revenus par le PDD-DIN Phase II.

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.

{1.1.1} DRC 1.1.i

[Référence : Objectifs d'Aichi 12,14,18,19]

<p>8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i</p>	<p style="text-align: center;"><u>A</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu</p>
<p>8.1 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un inventaire national des zones humides a été réalisé en 2007. ✓ Une actualisation de ce travail est nécessaire pour la prise en compte des changements suite aux effets des changements climatiques. 	
<p>8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?</p>	<p style="text-align: center;"><u>B</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; C1=Partiellement; D=Prévu; X= Inconnu; Y= Non pertinent</p>
<p>8.2 Information supplémentaire :</p>	
<p>8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii</p>	<p style="text-align: center;"><u>A</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>8.3 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les fichiers sont disponibles. 	
<p>8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii</p>	<p style="text-align: center;"><u>A</u></p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>8.4 Information supplémentaire :</p>	
<p>8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}</p> <p>a) Sites Ramsar b) zones humides en général</p>	<p>N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré</p>

<p>Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).</p> <p>* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.</p>	<p>a)</p> <p>b)</p>
<p>8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le niveau des crues annuelles peut entraîner quelques perturbations qui sont corrigées d'une année à une autre.	

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (selon la définition Ramsar) pour l'année 2020 et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable.	E= 42 046,4 km ² .
	E= # km ² ; G=plus de # km ² ; X=Inconnu

8.6
Selon la définition Ramsar et la classification des zones humides, l'information ventilée sur l'étendue des zones humides est la suivante :

Superficie par type de zone humide				Superficie totale par catégorie de zone humide
Marine/ Côtère	p.ex Récifs coralliens : xx Km ²	p.ex Eaux estuariennes xx Km ²	p.ex Lagunes côtières saumâtres/salées : xx Km ²	
Continentale	p.ex Marais/marécages d'eau douce permanents : 23,50 km ²	p.ex Tourbières non boisées (y compris broussailles ou tourbières ouvertes, marécages, fagnes): xx Km ²	p.ex Lacs d'eau douce permanents : 47808,02 km ²	47808,02 Km ²
Artificielle	0	0	0	47831,52 Km ²
Total				
Date de l'inventaire : 2007				
Référence ou lien : Rapport National Inventaire Zones Humides				

Note:

Le minimum d'information à fournir est la superficie totale des zones humides pour chacune des trois catégories principales ; « marine/côtère », « continentale » et « artificielle ».

Si les données des inventaires sont partielles ou non complète, donnez l'information disponible.

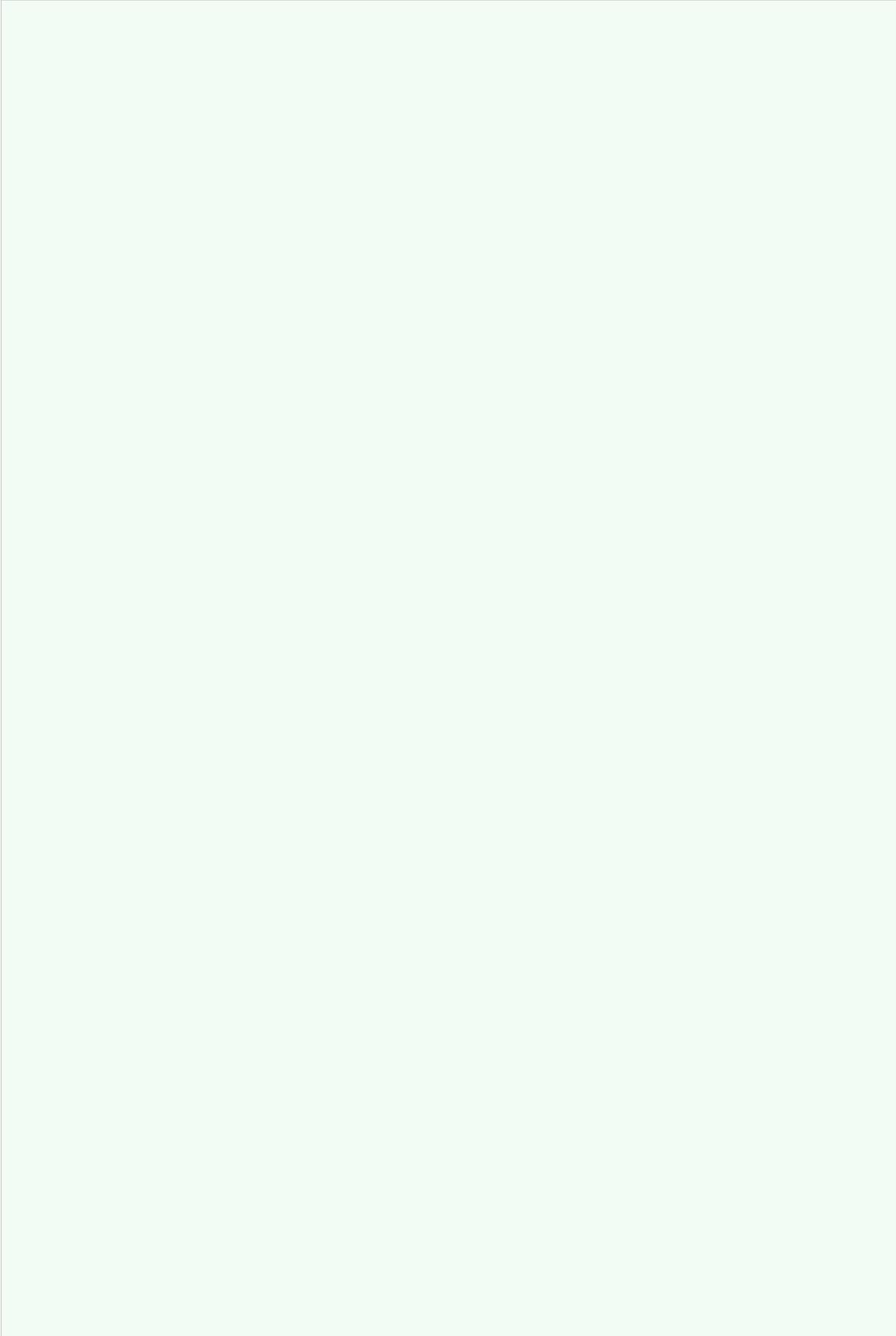
Des orientations sur l'information relative à l'étendue des zones humides nationales à fournir pour l'Objectif 8 « Inventaire national des zones humides » du modèle de Rapport national sont à consulter à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-les-informations-relatives-a-letendue-nationale-des-zones-humides>.

Information supplémentaire : Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans. Veuillez noter : pour le % of de changement dans l'étendue des zones humides, si la période des données couvre plus de trois ans, donnez l'information disponible et indiquez la période de changement.

✓ 04 sites Ramsar totalisant 4 204 640 ha soit 42 046,4 km².

8.7 Veuillez indiquer si vous avez besoin (pour des problèmes techniques, financiers ou de gouvernance) de dresser, mettre à jour ou terminer un Inventaire national des zones humides

. Problème financier pour la mise à jour de l'inventaire national des zones humides dont les données datent de 2007.



Objectif 9. L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

<p>9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i (Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu</p>
<p>9.1 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique national des zones Humides 10 septembre 2003. ✓ Plan d'Action des Zones Humides en 2004 	
<p>9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu</p>
<p>9.2 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la loi N° 10-028 déterminant les principes de gestion du domaine forestier national et la relecture de la N° 95-031, fixant les principes de gestion du domaine faunique national prennent en compte les principes de la gestion des zones humides. 	
<p>9.3 Les zones humides sont-elles traitées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.3 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le Mali est membre de Comités de bassins et de sous bassins hydrographiques. 	
<p>9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.4 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger (PLCE/BN) 	
<p>9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>

<p>9.5 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ A travers la mise en œuvre des programmes (PDD-DIN, PCA-GIRE, BAM-GIRE), Projets IKI, RESSOURCES, Eco-lac Wégénia) ✓ La relecture de la loi 031 portant gestion de la faune et de son habitat ; ✓ Le Plan d'investissement de la CDN. 	
---	--

<p>9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v</p>	<p>A</p>
	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>9.6 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programme de Développement Durable du Delta, (PDD-DIN), ECODEL, PADIN, PAGET, etc. 	

<p>9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les interactions agriculture-zones humides b) les changements climatiques c) l'évaluation des services écosystémiques <p>{1.6.1} DRC 1.6.i</p>	<p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
	<p>a) b) c)</p>
<p>9.7 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le plan d'investissement de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) les point a, b, c sont pris en compte. 	

<p>9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?</p>	<p>B</p>
	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :</p>	

<p>9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides conformément à la Résolution XIII.21 ?</p>	<p>B</p>
	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>9.9 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer quelles mesures ont été prises) :</p>	

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

<p>10.1 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu</p>
<p>10.1 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le Festival sur le Niger se tient chaque année depuis 2015 sur les valeurs culturelles liées à l'eau. Il enregistre des milliers de participants de plusieurs pays. Les courses de pirogues et les pêches traditionnelles sont des cérémonies culturelles bien connues dans toutes les régions du Mali. Il en est de même de la traversée des troupeaux au retour des pâturages d'hivernage. 	
<p>10.2 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées de telle sorte que :</p> <p>a) les acteurs, notamment les communautés locales et les peuples autochtones sont représentés dans les Comités nationaux Ramsar ou organes semblables ;</p> <p>b) les groupes de communautés locales et peuples autochtones, centres d'éducation aux zones humides et organisations non gouvernementales sont impliqués et aidés avec l'expertise voulue pour faciliter l'avènement d'approches participatives.</p> <p>(Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <hr/> <p style="text-align: center;">b)</p> <p style="text-align: center;">A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu</p>
<p>10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ implication des communautés dans la mise en œuvre des programmes et projets. 	
<p>10.3 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu</p>
<p>10.3 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le Projet ECODEL a commencé cette étude qui a été interrompue avec la situation sécuritaire du pays 	

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

<p>11.1 Les avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ont-ils été étudiés dans votre pays, enregistrés dans des documents tels que le rapport sur l'état de l'environnement, et les résultats ont-ils été publiés ? {1.4.1} DRC 1.4.ii</p>	<p style="text-align: center;">C 1</p> <p>A=Oui; B=Non; C=En préparation; C1=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de zones humides et leurs noms) :</p>	
<p>11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>11.2 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Programme Conjoint d'Appui à la GIRE (PCA-GIRE) ✓ Programme de gestion durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN)/R. Suède ; 	
<p>11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Site Ramsar de la Plaine Inondable du Sourou. ✓ Site Ramsar du lac wegnia . 	
<p>11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les connaissances traditionnelles pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii</p>	<p style="text-align: center;">C</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Site Ramsar de la Plaine Inondable du Sourou. ✓ Site Ramsar du lac wegnia . 	

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 14, 15]

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>12.1 Information supplémentaire :</p> <p>✓ 06 sites répertoriés par la DNEF en collaboration avec W.I</p>	
12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :</p>	
12.3 Les lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières et sur les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle (Résolutions VIII.1 et XII.11) ont-elles été appliquées, notamment ?	<p style="text-align: center;">B</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
a) Connaissance des ressources mondiales	
b) Éducation et sensibilisation aux tourbières	
c) Instruments de politique et législatifs	
d) Utilisation rationnelle des tourbières	
e) Réseaux de recherche, centres d'expertise régionaux et capacité institutionnelle	
f) Coopération internationale	
g) Application et soutien	
<p>12.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, les progrès d'application) :</p>	

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

13.1 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii	B
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
13.1 Information supplémentaire :	

13.2 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii	A
	A=Oui; B=Non; C=Dans certains cas
13.2 Information supplémentaire :	
✓ La mise en œuvre des grands travaux est toujours subordonnée à l'élaboration des EIES.	

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i	A
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) : A l'application des Initiatives régionales du Bassin du fleuve Niger « NIGERWET » et du bassin du fleuve Sénégal « SENEGALWET »	

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}	B
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] :	

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

<p>16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i</p> <p>a) au niveau national b) au niveau infranational c) au niveau du bassin versant d) au niveau local/du site</p> <p>(Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)</p>	<p>a) C b) D c) D d) A</p>
<p>16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) :</p> <p>✓ les gestionnaires de sites ont leurs propres mécanismes de communication. Chaque évènement dans le milieu local constitue une opportunité.</p>	
<p>16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii</p> <p>a) dans les Sites Ramsar b) dans d'autres zones humides</p>	<p>E=# de centres; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> <p>a) Y b) Y</p>
<p>16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :</p>	
<p>16.3 La Partie contractante :</p> <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ? b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? {4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> <p>a) A b) A</p>
<p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) :</p> <p>✓ les communautés riveraines des sites participent à toutes les phases de réalisation des activités sur le site. Des comités sont créés au niveau des villages pour ce faire.</p>	

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	
<p>16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comité national Ramsar ✓ Comités régionaux Ramsar ✓ Ces comités appuient et orientent le point focal national Ramsar par rapport à la mise en œuvre de la politique nationale des zones humides et de son plan d'actions, mais aussi des recommandations issues des COP Ramsar. <p>Les réunions des comités se tiennent au besoin. Les comités se composent des représentants des services techniques étatiques, des ONG nationales et internationales actives dans la gestion des zones humides, des organisations et associations.</p>	
16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v	<p style="text-align: center;">C</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un Comité National pour la gestion des eaux est piloté par la Direction Nationale de l'Hydraulique. 	
16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> <p>a) A b) A c) A</p>
16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ communications téléphoniques directes et par messagerie, cadre de concertation des points focaux des AME, réunions interministérielles. 	
16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP13 ? {4.1.8}	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non</p>

16.7 Information supplémentaire :

- ✓ Le département de l'Environnement par le biais de la DNEF en collaboration avec les ONG célèbre chaque année la JMZH.

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP13 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}	A
	A=Oui; B=Non; D=Prévu
16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ces activités sont menées tout au long de l'année à travers programmes et projets. 	

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}
[Référence : Objectif d'Aichi 20]

17.1	A
a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2018, 2019 et 2020 ? {4.2.1} DRC 4.2.i	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :	
le Mali s'est acquitté de ses contributions annuelles jusqu'en 2025.	

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i	B
	A=Oui; B=Non
17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i	Z
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) :	

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii	Z A=Oui; B=Non; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent; Z=Non applicable
17.4 Information supplémentaire :	

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}	A A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui du Royaume de la Suède et des Pays Bas pour le site Ramsar du DIN ; ✓ Appui de la Suisse à travers Caritas pour l'aménagement du lac Wégna (Projet Eco-lac) ; ✓ Appui du gouvernement Allemand dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Initiative internationale pour le climat, portant sur la conservation des voies de migrations des oiseaux d'eau ✓ Appui du Japon pour le DIN. 	

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?	B A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
18.1 Information supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ CDB, CMS, AEWA, CITES, CC NU pour la lutte contre la désertification. 	

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
--	--

18.2 Information supplémentaire : ✓ à travers la conception et la mise en œuvre des projets et programmes.	
18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii. Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).	A
18.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu) : ✓ Wetlands International, PNUD , BirdLife International.	
18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}	A
18.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) : ✓ Observatoire du suivi de l'environnement (Programme d'appui GMES & Afrique), Intégration des résolutions de la Convention Ramsar dans le cadre de l'UEMOA, Initiatives Ramsar Nigerwet et Senegalwet.	
18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv	A
18.5 Information supplémentaire : ✓ Beaucoup de communications ont été faites, notamment auprès des Services techniques, ONG, communautés et partenaires techniques et financiers.	
18.6 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i	A
18.6 Information supplémentaire : ✓ Plaine inondable du Sourou en partage avec le Burkina Faso ; le Haut Niger avec la Guinée, la Falémé avec le Sénégal, la Bagoé avec la Cote d'Ivoire, le fleuve Sénégal avec la Mauritanie et le Sénégal.	
18.7 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des	A

<p>systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; Y=Non pertinent</p>
<p>18.7 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les Initiatives Régionales Ramsar Nigerwet et Senegalwet en progression. 	

<p>18.8 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii</p>	<p>A A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable</p>
<p>18.8 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet IKI sur la résilience des voies migratoires des oiseaux d'eau ; ✓ Programme de dénombrement des oiseaux d'eau. 	

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.
[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

<p>19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii</p>	<p>A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>19.1 Information supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les besoins de formation sont connus , mais C'est la recherche de financement qui donne peu de résultats. 	

<p>19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?</p>	<p>D A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'autorité Ramsar collabore avec la Chaire UNESCO au niveau de l'Université du Mali et l'Université Senghor d'Alexandrie pour l'encadrement des étudiants, des cours sont prévus au niveau de l'école forestière à Bamako. 	

<p>19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP13 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>E= # de possibilités; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> <p>a) Y b) Y</p>
<p>19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation) :</p> <p>✓ Des mesures ont été prises par le gouvernement du Mali selon le programme de l'école forestière, mais à cause des perturbations scolaires dus à la pandémie Covid 19 les cours n'ont pas été réalisés</p>	

<p>19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii</p>	<p>A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable</p>
<p>19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) :</p>	

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1. Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence : Objectif d'Aichi 2]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	D	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Les zones humides sont moyennement prises en compte dans la planification des objectifs nationaux.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	La rationalisation de l'utilisation des eaux, les activités de restauration et de protection, l'amélioration de la résilience des communautés et la participation des collectivités.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	Beaucoup d'activités ont été réalisées à travers les projets et programmes en termes d'aménagement et de production, d'activités génératrices de revenus des communautés, (L'intensification de l'agriculture, l'amélioration des techniques d'élevage et diversification des activités du monde rural...)
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8] [Référence : Objectif de développement durable 6 cible 6.3.1]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Mise en place des comités de bassins et de sous bassins en vue de la rationalisation de l'utilisation des eaux en partage.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Fonctionnement normale des comités.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	La réalisation des ouvrages de retenue est soumise à l'approbation des comités et respecte les normes techniques. ✓ L'utilisation de l'eau est de plus en plus rationnelle.
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Le partenariat Public / Privé est géré par des textes et gagne du terrain. ✓ La coordination des Organisations Paysannes (CNOP) à l'échelle des bassins fluviaux joue bien parfaitement son rôle quant à l'utilisation rationnelle des eaux.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Information et sensibilisation des utilisateurs des eaux, rationalisation de l'utilisation des eaux en fonction des crues

de texte) :	à travers des formations et des ateliers.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire :	

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
[Référence : Objectif d'Aichi 9]

Planification des Objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Contrôle de l'introduction et éradication des espèces exotiques envahissantes
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des espèces locales et exotiques envahissantes par l'Institut d'Economie Rural (IER) ; ✓ Lutte (manuelle, mécanique et biologique) contre les espèces envahissantes contre les cultures ; ✓ Faucardage des plantes envahissantes de quelques ilots de la rive gauche à la rive droite à Bamako. Ce programme concerne essentiellement la jacinthe d'eau par l'ABFN. ✓ Renforcement des capacités du monde paysan dans la lutte ; ✓ Application de la réglementation en vigueur.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	Les activités réalisées n'ont pas encore permis d'éradiquer la prolifération des espèces.
Note : Ce champ doit être rempli au moment		

de la soumission du rapport complet en janvier 2021

Information supplémentaire :

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée {2.1.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	<ul style="list-style-type: none">✓ Elaboration des plans d'aménagement et de gestion des sites qui en non pas et la en œuvre pour ceux qui en possèdent ;✓ Restauration des sites dégradés ;✓ Participation des communautés à la gestion des sites ;✓ Activités génératrices de revenus contribuant à améliorer la résilience ;✓ Amélioration de la gouvernance des ressources de zones humides.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	<ul style="list-style-type: none">✓ Réduction sensible des pressions au niveau de certains sites ;✓ Les AGR ont contribué à améliorer les revenus des communautés qui accordent à la zone humide toute son importance ;✓ Une forte implication des populations riveraines des zones humides.
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11, 12]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Réduire les impacts environnementaux des grands travaux.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Réalisation des EIES préalablement aux grands travaux ;
	✓	Restauration des écosystèmes dégradés ;
	✓	Recherche de financement.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	Les textes réglementaires en la matière sont respectés ; Avec les différents appuis, des activités de restauration ont été réalisées.
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1

[Référence : Objectifs d'Aichi 12, 14, 18, 19]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Un inventaire national des zones humides a été réalisé en 2007. Face aux effets des changements climatiques une actualisation est nécessaire.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Actualisation de l'inventaire national ;
	✓	Recherche de financement.

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs du développement durable	RAS
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire :	

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}.*
 [Référence : Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

Planification des objectifs nationaux

	A	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	C	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Fonctionnement correcte des comités de bassins et de sous bassins, ainsi que les comités de l'eau aux niveaux communal, local, régional et national
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Les différents Comités jouent pleinement leur rôle de suivi et d'information du public.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		Respects des textes en vigueur ; ✓ Progrès dans le changement de comportement, notamment avec l'implication des organisations paysannes.
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Assurer une gestion rationnelle des ressources de zones humides en prenant en compte le savoir-faire traditionnel.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Associer les communautés à la prise de décision ; ✓ Améliorer la gouvernance des ressources par le transfert de leur gestion aux collectivités et à leur demande ; ✓ Valoriser le savoir-faire local.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les projets et programmes impliquent davantage les collectivités et les communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre ; ✓ Les valeurs culturelles des zones sont de plus en plus étudiées et valorisées.
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de		Connaître la valeur des services écosystémiques des zones humides.

texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Réaliser des études d'évaluation de la valeur des services écosystémiques des zones humides
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	Evaluation de la valeur des services écosystémiques du site Ramsar de la Plaine inondable du Sourou.
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire : : la recherche de financement n'a pas donné de résultat satisfaisant.	

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}
[Référence : Objectifs d'Aichi 14 et 15]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓ Restaurer les écosystèmes dégradés	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Préserver les habitats des oiseaux et des mammifères aquatiques ; Restaurer les habitats dégradés par les activités de végétalisation ; Réduire les pressions humaines et pastorales.	

<p>Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</p> <p>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des forêts inondables servant de dortoirs aux oiseaux d'eau ont été restaurés dans le DIN ; ✓ Des « bourgoutières » ont été restaurées pour servir de frayères pendant les crues et de pâturages à la décrue ; ✓ Des activités de fixation des berges ont été réalisées ; ✓ Le contrôle des effluents et rejets progresse bien grâce à la communication.
<p>Information supplémentaire :</p>	

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.
 [Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

Planification des objectifs nationaux		
Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Les secteurs clés prennent davantage en compte les zones humides et leurs ressources dans la planification et l'exécution des projets.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création des stations d'épuration des eaux usées domestiques et des industries ; ✓ Création de décharges finales en zone urbaine ; ✓ Interdiction des produits obsolètes dans l'agriculture ; ✓ Transition de la pêche traditionnelle vers l'aquaculture
<p>Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</p> <p>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le changement est perceptible, mais les efforts doivent être soutenus. ✓ Elaboration et mise en œuvre de politiques par domaine, ainsi que des textes législatifs et réglementaires ; ✓ Promotion du partenariat public et Privé ; ✓ Elaboration de protocoles de collaboration ; ✓ Synergie d'actions entre secteurs, etc. 	

Information supplémentaire :

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	D	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Gérer de façon durable les zones humides des bassins fluviaux
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Mettre en place d'autres Initiatives ; ✓ Rechercher de financements et mettre en œuvre des actions concertées à l'échelle du bassin ; ✓ Coopération entre les Parties.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	Participation à l'élaboration des statuts et règlements intérieur de l'initiatives Régionales Ramsar Nigerwet ; ✓ Renforcement des capacités des Points Focaux des pays membres. ✓ Participation à l'élaboration d'un Guide D'orientation aux Parties Prenantes en Charge de la Gestion des Zones Humides du Bassin du Fleuve Sénégal ;
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		

Information supplémentaire :

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	C	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓ Informer le grand public aux valeurs des zones humides et de la Convention de Ramsar
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓ Célébrer la JMZH ; ✓ Organiser des formations pour les membres des Comités Ramsar des Comités de l'eau et des gestionnaires de sites ; ✓ Utiliser les radios de proximité pour atteindre le maximum de public ; ✓ Réaliser et diffuser des documentaires sur les zones humides.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓ Le grand public a une meilleure connaissance du potentiel et de la valeur des zones humides, ainsi que de la Convention de Ramsar
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021	
Information supplémentaire :	

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}.
[Référence : Objectif d'Aichi 20]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	C	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Obtenir suffisamment de financement pour mieux gérer les ressources de zones humides
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Renforcer la collaboration bilatérale et multilatérale ; ✓ Impliquer les communautés et les collectivités dans la gestion des zones humides ; ✓ Renforcer les capacités des comités Ramsar et des communautés pour la mise en œuvre efficace du 4 ^{ème} Plan stratégique Ramsar.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs	✓	Quelques projets et programmes sont actuellement soutenus par les PTF dans les sites Ramsar du DIN, Lac Wégnya, au Sourou et dans d'autres zones humides importantes ; ✓ Les communautés et les Collectivités s'approprient de la

de développement durable	gestion des zones humides de leur terroir.	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	C	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Assurer la gestion efficace des ressources de zones humides partagées
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	Harmonisation des politiques ; ✓ Coopération dans la mise en œuvre de projets.
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	Processus d'harmonisation des politiques forestières du Burkina Faso, du Mali et du Niger ; ✓ Inscription des zones humides partagées sur la liste Ramsar (cas de la Plaine inondable du Sourou entre le Burkina Faso et le Mali)
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021		
Information supplémentaire :		

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	C	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	✓	Renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion des zones humides a tous les niveaux.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les besoins de formation ; ✓ Rechercher les financements et mettre en œuvre le programme de formation ; ✓ Bénéficier de l'appui technique et financier de la Convention
Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Besoins en formation identifiés ; ✓ Recherche de financement en cours ; ✓ Réalisation de quelques sessions de formation avec l'appui de la Suède par le PDD-DIN phase II
<p>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021</p>		

Information supplémentaire :

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP14.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information sur les Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Nom de la Partie contractante :

MALI

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.6** Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?
- 5.7** Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 11.1** Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3** Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar?
- 11.4** Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar, notamment les connaissances traditionnelles pour la gestion effective des sites (Résolution VIII.19) ?
- 16.3a** Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a** A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.6 ③	5.7 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3 a ①	16.6 a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
1365	Delta Intérieur du Niger (DIN)	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
2128	Plaine inondable du Sourou	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
2126	Lac Magui	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
2127	Lac Wégna	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; Z=Pas de plan de gestion